

En savoir plus sur ce texte...

JORF n°0285 du 7 décembre 2017
texte n° 44

Décret n° 2017-1661 du 6 décembre 2017 portant virement de crédits

NOR: CPAB1734056D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/6/CPAB1734056D/jo/texte>

Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/6/2017-1661/jo/texte>

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de l'action et des comptes publics,
Vu l'article 12-I de la loi n° 2001-692 du 1er août 2001 portant loi organique relative aux lois de finances ;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2017,
Décrète :

Article 1

Sont annulés, pour 2017, des crédits d'un montant de 20 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables au programme du budget général mentionné dans le tableau 1 annexé au présent décret.

Article 2

Sont ouverts, pour 2017, des crédits d'un montant de 20 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables aux programmes du budget général mentionnés dans le tableau 2 annexé au présent décret.

Article 3

Le ministre de l'action et des comptes publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

► Annexe

ANNEXE
TABLEAU 1

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Enseignement scolaire		20 000 000	20 000 000
Enseignement scolaire public du second degré	141	20 000 000	20 000 000
Dont titre 2		20 000 000	20 000 000
Totaux		20 000 000	20 000 000
Dont titre 2		20 000 000	20 000 000

TABLEAU 2

--	--	--	--

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes	CRÉDITS de paiement ouverts
Enseignement scolaire		14 500 000	14 500 000
Enseignement privé du premier et du second degrés	139	10 000 000	10 000 000
Dont titre 2		10 000 000	10 000 000
Enseignement scolaire public du premier degré	140	4 500 000	4 500 000
Dont titre 2		4 500 000	4 500 000
Recherche et enseignement supérieur		5 500 000	5 500 000
Formations supérieures et recherche universitaire	150	5 500 000	5 500 000
Dont titre 2		5 500 000	5 500 000
Totaux		20 000 000	20 000 000
Dont titre 2		20 000 000	20 000 000

Fait le 6 décembre 2017.

Edouard Philippe

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Gérald Darmanin